

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

avez changé de Président, je ne sais pas pourquoi. Pourquoi a-t-on changé de Président ? On n'est pas au courant, en tout cas je ne le suis pas. Pourquoi avoir changé d'équipe, pour quelle raison ? Et qui siège ?

Madame Le MAIRE : Alors déjà, ce n'est pas notre volonté de changement. Comme je vous l'ai dit, les gens ont le droit d'arrêter le bénévolat pour des raisons diverses et variées, on peut l'entendre. Il y a eu des propositions de nouvelles personnes, et tant mieux. Car actuellement, il est très difficile de trouver des bénévoles pour les associations. Donc je tiens à remercier les personnes qui s'engagent. Et après, c'est l'interne de l'association. Nous, on a des contrôles financiers par rapport à ce que l'on donne. Pour le reste, ils s'organisent comme ils le doivent.

Madame BOTTAIS : Plus de rigueur serait bien. Est-ce que nous, on peut faire partie et donner un petit coup de main ?

Madame Le MAIRE : Toute personne peut faire partie, il suffit de voir avec le Président.

Madame BOTTAIS : Mais qui est-il ? Je ne sais pas qui...

Madame Le MAIRE : Monsieur Souhail est Président, je n'en sais pas plus. Il est au local tous les jeudis, il peut répondre à vos questions...

Monsieur QUIBEL : Une petite particularité : le Monsieur Souhail, on a signé un arrêté au mois d'août pour qu'il puisse vendre des denrées sur le marché des Longs Vallons...

Madame Le MAIRE : Il a le droit d'avoir une profession à côté, ce n'est pas interdit...

Monsieur QUIBEL : Ah oui, oui, oui. Madame BOTTAIS demandait une précision, donc je lui donne...

Madame Le MAIRE : Moi je vous réponds...

Monsieur QUIBEL : Vous n'êtes pas sans savoir que vous avez signé un arrêté par rapport à cette personne-là, qui est devenue Président...

Madame Le MAIRE : Dès lors qu'il a une profession, il n'y a pas de raison de refuser.

Madame JARNIOU : Comme vous ne nous donnez que peu d'informations, nous sommes toujours un peu perplexes sur l'intégrité des associations. Bondeville Solidarité, disposition d'un local et d'un véhicule, des fonctionnaires du CCAS qui font beaucoup de choses pour Bondeville Solidarité. Donc la gestion de fait est totalement visible. Elle peut être dénoncée si l'on connaît les membres du bureau. Les membres... les instances... est-ce que ce sont toujours les fonctionnaires, est-ce que ce sont des élus ? Comme vous ne nous donnez pas d'informations, on suppose vraiment la gestion de fait, même si le but de Bondeville Solidarité n'est pas du tout discutable. Mais là, nous avons quand même beaucoup d'inquiétudes.

Madame Le MAIRE : Je vous dirai que vous êtes libre d'aller voir sur le site des associations, tout est indiqué par rapport au Président et à son équipe. Donc je vous invite à aller voir.

Madame JARNIOU : Comme nous délibérons, nous leur donnons des choses, nous pourrions quand même avoir un minimum d'informations.

Madame Le MAIRE : Après, c'est une association. Comme je vous l'ai dit, ça fait 30 ans que ça dure pour notre commune et tant mieux pour les gens qui en ont besoin. C'est le même fonctionnement, sauf des personnes qui se sont proposées. Vous ne pouvez pas dire que vous ne savez pas comment ça fonctionne et ce qu'il s'y passe. Je vous ai expliqué pour les finances comment c'était. C'était une subvention et l'on vérifie les comptes une fois par an au moment de la subvention. La demande de subvention pour toutes les associations va arriver fin octobre. Il y aura donc la vérification de la même façon avant de donner la subvention.

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame DELBOS : Je me permets juste de rebondir, on est bien d'accord que c'est pour l'association Bondeville Solidarité ?

Madame Le MAIRE : Oui, bien sûr.

Madame DELBOS : Puisqu'en effectuant de petites vérifications sur Internet, en direct live, je viens de trouver aussi une association qui s'appelle Solidarité Bondeville. À l'adresse, justement aussi, sur la commune.

Madame Le MAIRE : On peut créer toute association comme on le désire, je ne peux pas...

Madame DELBOS : C'est juste qu'il y a des données qui se croisent, ça me semble un petit peu bizarre...

Madame Le MAIRE : Je n'ai pas à indiquer quoi que ce soit. Il y a une convention de signée, il y a des associations qui se créent, je ne peux pas l'interdire. La convention, là, telle qu'elle est, c'est pour Bondeville Solidarité en tout cas.

Madame DELBOS : Je tenais juste à vérifier bien ça.

Madame BOTTAIS : Moi je voulais juste vous dire que là, vous nous demandez de voter, justement, il nous manque toujours des infos. Même si la cause est honorable. Forcément, on ne va pas contester tout ça. Comme je le dis souvent, à défaut d'y être, à défaut d'aller se déranger, j'aimerais qu'on puisse avoir des comptes rendus.

Madame Le MAIRE : Il y a une AG qui est déposée comme l'association l'a fait, je vous invite à aller voir.

Madame BOTTAIS : Oui, mais plutôt que de m'inviter...

Madame Le MAIRE : Je ne suis pas là pour parler de l'association. Je vous propose la convention en vous donnant les tenants et les aboutissants de cette association qui est connue et reconnue. Ce n'est pas une nouvelle association, c'est connu, on le fait depuis des années. Il n'y a pas de changement. Ça a été passé au CA du CCAS avec les explications aussi. Je ne vois pas ce que l'on peut vous dire de plus. Après, à vous d'aller voir la personne qui gère.

Madame BOTTAIS : Ne dites pas que vous ne parlez pas de l'association, on a un minimum syndical pour en parler, quand même.

Monsieur QUIBEL : Juste avant le dernier Conseil Municipal, il y a eu un Conseil d'Administration du CCAS dont font partie Madame JARNIOU et moi. Donc on vous a posé un certain nombre de questions : renouveler une convention sans savoir combien de personnes on aide, et combien ça coûte à la commune, et ainsi de suite. Vous voyez, la dernière fois, c'est parti un peu en live. J'en ai discuté avec les membres de mon équipe, on se dit que quand il y a quelque chose comme ça, toutes les autres choses derrière, on les cadre. En plus, on vous avait posé les questions. On vous avait dit voilà, il y a ça, et ça, et ça. Il n'y a pas de retour. Bon voilà... On va signer une nouvelle convention sans savoir combien de gens on aide. Il y a quelque chose qui est un peu plus gênant : vous dites qu'on n'a pas changé le fonctionnement. Il y a quelques années, il y avait quelqu'un qui participait au niveau du Conseil d'Administration du CCAS, qui participait à savoir qui on aidait. Là, on ne sait absolument pas qui on aide. C'est dans un secret d'alcôve. Voilà, j'ai décidé : lui, bah toi t'as une bonne tête...

Madame Le MAIRE : Pas du tout, non, non...

Monsieur QUIBEL : Bah oui, je sais que ça ne se passe pas comme ça...

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Le MAIRE : C'est la Directrice du CCAS, vous ne pouvez pas la mettre en cause...

Monsieur QUIBEL : Mais je n'ai jamais dit ça, Madame. Le problème...Le problème est toujours le même... Attendez...

Madame Le MAIRE : Je me permets de vous répondre sur une question que vous avez posée là, par contre. On vous a indiqué, le jour du CA du CCAS, donc la Directrice elle-même, que vous aurez toutes les réponses dans le bilan social, avec toutes les données chiffrées, le nombre, etcétera. Vous ne pouvez pas dire qu'elle ne vous a pas répondu déjà. Vous allez avoir les données.

Monsieur QUIBEL : Mais attendez. Vous dites quelque chose, je n'ai pas dit qu'elle ne m'avait pas répondu. Le problème, c'est que ça les met quand même en danger au niveau des personnels. On disait gestion de fait. Il y a quelqu'un qui choisit ; après, il n'y a plus de sécurité autour. Puis après il y a une deuxième partie qu'est bien plus embêtante. Comme je vous l'ai dit, en ce moment je fais partie d'associations. Il y a une... comment... il y a une chasse qui existe au niveau du travail dissimulé. Est-ce que dans les contrats de travail des agents qui travaillent pour Bondeville Solidarité — et sûrement plein d'autres personnes au niveau de la commune — est prévu, dans leur contrat de travail, le fait qu'ils travaillent pour Bondeville Solidarité ? Non, ça n'existe pas. Je suis désolé, mais nous on vous donne les éléments pour que vous puissiez répondre. Oui, on nous a dit « on va le donner ». Mais pourquoi vous ne le mettez pas au départ ? Pourquoi vous voulez qu'on vote sur quelque chose et qu'après on ne sait pas combien ça coûte, combien il y a de personnes, comment c'est fait ? On s'est aperçu en sortant du CCAS qu'il y avait des interrogations, on tombe sur les mêmes interrogations. Pas de réponse. « On va vous les donner. » Alors j'ai vu après, quand même, que c'était un peu spécial. Vous aviez fait une réunion après le CCAS pour travailler sur le social. Ce qu'on aurait dû faire une nouvelle fois. Comment ça fonctionne. Et je ne remets pas en cause le travail des agents qui sont au CCAS, dont on apprécie les choses. D'une part, ils ne sont pas protégés. D'autre part, la commune n'est pas protégée. Puis on parle à chaque fois d'aider un système de commune, Bondeville Solidarité c'est un super projet, mais qu'est-ce que l'on prend comme garantie ? On pourrait avoir au moins, au minimum, le bureau, savoir ce qu'il y avait. Si on ne creuse pas, on ne savait pas que ce Monsieur avait un arrêté à côté qui était placé. Après, quand on regarde où est le siège social, tout ça, il y a plein d'interrogations à chaque fois. Juste finir par quelque chose : vous savez pourquoi vous avez la convention ? Parce qu'on ne vous l'a pas dit, ça : c'est qu'avec Madame JARNIOU, on a dit « c'est bizarre, on étudie le CCAS, il n'y a pas de... » et après on va faire le Conseil... Conseil Municipal, et au Conseil Municipal il n'y a pas la convention. Donc en express, parce que c'était à 17 heures et que le Conseil Municipal était à 18 heures, on nous l'a mise sur le bureau.

Madame Le MAIRE : Ah évidemment, les agents peuvent faire parfois une erreur de transmission, ce n'est pas interdit.

Monsieur QUIBEL : Oh écoutez, c'est bien plus grave que ça, Madame, ça veut dire que vous êtes juge et partie quand vous donnez des aides...

Madame Le MAIRE : Non, pas du tout...

Madame BOTTAIS : Moi je voudrais juste répondre à Monsieur QUIBEL. Vous savez pourquoi on nous fait tout cela lors de différentes associations ? Parce que si c'est pour les enfants et que l'on pose des questions comme nous sommes en train de le faire, qu'on demande de la transparence, vous allez... On va avoir comme... Madame Le Maire va rétorquer « mais vous n'aimez pas les enfants ». Ou alors si c'est pour les seniors, on va nous dire « ah mais vous n'aimez pas les seniors ». Et là, puisqu'on pose des questions de savoir qui, quoi, où, comment, combien, on va nous dire « mais vous êtes immondes, les gens ont besoin de cette solidarité ». Donc on détourne, on déforme nos propos. Ce n'est pas ce qu'on dit, Madame Le Maire. Bien sûr que la solidarité, elle devrait être partout, pour tous. Ce n'est pas ce qu'on dit. Mais on demande quand même un peu plus de transparence sur ce qu'il se passe au sein des associations. Je ne savais même pas que c'était Monsieur Souhail. Je débarque.